

« d'un peuple, qui bâtit son édifice politique sur les règles
« du droit et de la justice. Le succès de ce nouvel Etat
« n'est pas seulement le triomphe de l'idée démocratique,
« c'est aussi celui du droit, et, à ce titre, la Tchécoslovaquie
« mérite la plus grande attention. Ses institutions forment
« un amalgame de l'esprit nouveau libéral et de l'héritage
« légué par l'Autriche. »

La République tchécoslovaque s'est constituée en octobre 1918, après l'effondrement de la monarchie austro-hongroise, grâce à l'action révolutionnaire poursuivie pendant la guerre à l'étranger et dans le pays même. Aux pays dits « historiques » : Bohême, Moravie, Silésie, qui furent, il y a plus de mille ans, le centre de l'Etat tchèque, se sont réunies la Slovaquie et la Russie sud-carpathique. Ces pays ne forment plus maintenant qu'un seul Etat, au sein duquel le peuple tchécoslovaque peut se développer et jouir pleinement de son indépendance, tout en tenant compte, bien entendu, DES DROITS DES MINORITÉS NATIONALES (1).

La Tchécoslovaquie est allongée de l'ouest à l'est sur une très grande longueur — de Calais aux Pyrénées, pour fixer les idées. Du nord au sud, au contraire, elle est à peine plus grande que la Belgique ou la Hollande. Elle présente une surface de 140.394 kmq. et compte 14.726.158 habitants, soit environ 105 habitants par kmq. Elle est

(1) Les Tchécoslovaques « race dominante », ont accordé l'autonomie linguistique aux 3 millions d'Allemands qui, fait à signaler, occupent toutes les hauteurs stratégiques. Cinq cent mille Ruthènes environ couvrent la Tchécoslovaquie à l'Est, tandis que les 700.000 Hongrois se trouvent dans les plaines du Sud. Les Juifs qui se disent race à part sont répartis sur tout le territoire et on voit des Polonais dans la région de Tetchen.